



COMPTE RENDU

Tous les conseillers municipaux étaient présents

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe MAMETZ

1. Compte rendu de la réunion du 20 juin 2013

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 20 juin 2013.

2. Approbation de la modification du PLU après clôture de l'enquête publique

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-13 et R. 123-19 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Novembre 2010 ayant approuvé le PLU ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 7 mai 2013 soumettant à enquête publique le projet de modification du PLU ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

3. Nouveau lotissement

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du futur lotissement de la zone 1AU du PLU. Le projet proposé par le futur aménageur permet d'accueillir 9 parcelles au maximum. La conception détaillée du projet d'aménagement sera présentée lors d'un prochain conseil en septembre 2013.

Compte tenu qu'en date du 14 février 2012, par délibération N°172, le Conseil Municipal a fixé à 7 maximum le nombre de maisons possibles et que la modification du PLU a été approuvée par délibération du 16 juillet 2013, le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de porter à 9 le nombre maximum de maisons possibles à aménager dans le futur aménagement de la zone 1AU du PLU sans en changer la surface totale autorisée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du Maire de porter à 9 maximum le nombre de maisons à aménager sur dans la zone 1AU du PLU.

4. Questions diverses

En début de séance, le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour des différents sujets mentionnés ci-dessous en questions diverses.

** « Permis de Construire »*

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Daniel VANDROMME a déposé un permis de construire pour la construction d'une stabulation vaches allaitantes avec partie stockage paille sur les parcelles N°263 et N°264.

Le Maire explique au Conseil Municipal toutes les démarches engagées :

- Le 1^{er} juillet 2013, sans avoir eu de contact ni d'information du propriétaire (hormis une copie de courrier reçue du préfet répondant à une demande formulée par le propriétaire), une demande de Permis de Construire au nom de Monsieur Daniel VANDROMME a été déposée en mairie.

A cette date, comme l'oblige la loi, le Maire a accusé réception de la demande (N° PC 0628981300001).

- Rendez-vous pris le mercredi 3 juillet 2013, Monsieur Daniel DOUTRELANT, 1^{er} Adjoint, et le Maire se sont rendus à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), service de l'Urbanisme à Boulogne sur Mer, afin d'y déposer la demande de permis de construire pour instruction, mais également pour évoquer le bienfondé de cette demande au vue de la loi, du PLU de Wisques, et du site privilégié de Wisques. De plus sur la proposition du 1^{er} Adjoint et du Maire et en accord avec la DDTM, la demande de permis de construire a été adressée :
 - D'une part, au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, organisme qui a accompagné la commune dans l'élaboration du PLU de Wisques en réalisant une étude paysagère.
 - D'autre part, à l'Architecte des Bâtiments de France, Madame MADONI, le secteur étant légèrement impacté par le périmètre de protection vis-à-vis de la double inscription au patrimoine du Pt Château et de sa Chapelle.
- En date du 8 juillet 2013, dans un souci uniquement d'information (ne s'agissant pas de réunion publique liée à l'instruction du permis), le Maire a souhaité une rencontre avec le propriétaire et les riverains les plus proches. La rencontre a permis à chacun d'évoquer le sujet et de poser un certain nombre de questions à Mr et Mme VANDROMME présents.

Comme précisé par le Maire lors de la rencontre du 8 juillet 2013, (Pour toutes les réclamations, tous courriers, toutes demandes déposés en mairie, une copie sera transmise au propriétaire), une copie de la pétition fût immédiatement transmise le 15 juillet 2013 à Monsieur VANDROMME accompagnée d'une lettre proposant une rencontre avec leur architecte, les corédacteurs de la pétition, les adjoints et le Maire.

Egalement une copie de la pétition fût transmise le 15 juillet 2013 par courrier et par courriel aux différents services concernés - Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale - Architecte des Bâtiments de France - La DDTM, service Urbanisme.

Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de délibérer pour prendre position concernant ce dossier, mais le Conseil Municipal a souhaité attendre et reporter ce vote en septembre afin d'obtenir des informations et réponses des différents services de l'état.

** Matériel de protection incendie du logement*

Etant donné le changement de mode de chauffage du logement communal au 20 rue de l'Ecole (Chauffage au gaz à présent), le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien dispositif d'extincteur présent au dessus du brûleur fuel a été démonté. Le commune n'ayant plus l'utilité de ce dispositif, il a été donné gratuitement à l'Abbaye Saint-Paul de Wisques et a été mis en place au dessus du brûleur de la chaufferie alimentant l'hôtellerie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'initiative du Maire.

** Extension de garantie du contrat d'assurance multirisque*

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence DAMBRICOURT assurance AXA a proposé une extension de garantie de l'assurance multirisque en étendant la garantie « à l'Exercice des compétences en matière d'utilisation des sols », la commune étant responsable de la délivrance des permis de construire, déclaration préalable etc. Cette extension porte la prime pour 2013 à 2721.40 € TTC au lieu de 2649.51€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire de modifier le contrat d'assurance multirisque en ajoutant la garantie d'exercice des compétences en matière d'utilisation des sols.

** Inscription au patrimoine de l'Abbaye Saint Paul de Wisques*

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en séance du 27 juin 2013 (Séance à laquelle il a participé), la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) a inscrit au patrimoine l'ensemble des bâtiments de l'Abbaye Saint-Paul de Wisques, y compris les deux cloîtres et leurs clôtures, la terrasse de l'ancien château ainsi que le campanile et le pavillon Dom Bellot avec en plus le sol des parcelles A27, 28 et 548. L'arrêté signé par le préfet de région devrait être envoyé dans les meilleurs délais. En outre, le dossier sera transmis à la commission nationale des monuments historiques en vue d'un éventuel « Classement »

Le Conseil Municipal se réjouit de cette inscription au patrimoine qui ne peut qu'accroître l'image positive de la commune et de son site.

Le Maire,